

République française

Département du Tarn

## COMMUNE DE BUSQUE

Séance du 19 juillet 2022

Membres en exercice :  
15

Date de la convocation: 11/07/2022

*L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIE*

Présents : 11

**Présents :** Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Alexis BONLEUX, Marielle BOVE, Emilie CARCENAC, Pierre-Eric DEHAYE, Michel GAYRAUD, Denis SABO, Bruno SENRA, André VAISSIERE

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

**Représentés:** Jean-Claude DEVAL par Cédric MILHAUD, Patrice AUSSAGUES par Denis SABO

Abstentions: 0

**Excusés:** Emmanuelle LENTO

**Absents:** Laurent NUNES

**Secrétaire de séance:** Pierre-Eric DEHAYE

### Objet: CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU TARN ET LA COMMUNE DE BUSQUE - ASSISTANCE EN INGENIERIE - DE\_2022\_016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le Département du Tarn. Cette convention vise à prêter assistance en ingénierie publique dans divers domaines : archives, eau et assainissement, environnement, jeunesse et sport, laboratoire (analyses), lecture publique, musées, projet culturel, solidarité territoriale, voirie.

Les prestations exécutées par le Département sont non payantes.

La convention prend effet dès sa date de signature par les parties, elle est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

La convention peut être résiliée à l'initiative du Département ou de la commune. La partie qui ne voudrait pas renouveler le contrat, ou qui désirerait modifier les conditions, devra prévenir l'autre, deux mois au moins avant l'arrivée du terme extinctif du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de signer cette convention d'assistance en ingénierie publique avec le Département du Tarn
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec le Département du Tarn.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Sous-Préfecture de CASTRES (TARN)  
Date de réception de l'AR: 21/07/2022  
081-218100436-20220719-DE\_2022\_016-DE

Le Maire  
Bertrand BOUYSSIE



Le Secrétaire de séance  
DEHAYE Pierre-Éric



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 21/07/2022  
et publié ou notifié  
le 25/07/2022